

---

Rapport, présenté par Couthon au nom du comité de salut public, annonçant les lettres des représentants près de l'armée des Pyrénées-Orientales, avec une intervention de Delmas, lors de la séance du 27 germinal an II (16 avril 1794)

Georges Auguste Couthon

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Couthon Georges Auguste. Rapport, présenté par Couthon au nom du comité de salut public, annonçant les lettres des représentants près de l'armée des Pyrénées-Orientales, avec une intervention de Delmas, lors de la séance du 27 germinal an II (16 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 650-651;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_29945\\_t1\\_0650\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29945_t1_0650_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 01/02/2023

» XVII. Le respect envers les magistrats sera religieusement observé; mais tout citoyen pourra se plaindre de leur injustice, et le comité de salut public les fera punir selon la rigueur des lois.

» XVIII. La Convention nationale ordonne à toutes les autorités de se renfermer rigoureusement dans les limites de leurs institutions, sans les étendre ni les restreindre.

» XIX. Elle ordonne au comité de salut public d'exiger un compte sévère de tous les agens, de poursuivre ceux qui serviront les complots et auront tourné contre la liberté le pouvoir qui leur aura été confié.

» XX. Tous les citoyens sont tenus d'informer les autorités de leur ressort et le comité de salut public des vols, des discours inciviques et des actes d'oppression dont ils auroient été victimes ou témoins.

» XXI. Les représentans du peuple se serviront des autorités constituées, et ne pourront déléguer de pouvoirs.

» XXII. Les réquisitions sont interdites à tous autres que la commission des subsistances et les représentans du peuple près les armées, sous l'autorisation expresse du comité de salut public.

» XXIII. Si celui qui sera convaincu désormais de s'être plaint de la Révolution, vivoit sans rien faire, et n'étoit ni sexagénaire ni infirme, il sera déporté à la Guyanne. Ces sortes d'affaires seront jugées par les commissions populaires.

» XXIV. Le comité de salut public encouragera par des indemnités et des récompenses les fabriques, l'exploitation des mines, les manufactures, le dessèchement des marais; il protégera l'industrie, la confiance entre ceux qui commercent; il fera des avances aux négocians patriotes qui offriront des approvisionnemens au *maximum*; il donnera des ordres de garantie à ceux qui amèneront des marchandises à Paris, pour que les transports ne soient pas inquiétés; il protégera la circulation des routiers dans l'intérieur, et ne souffrira pas qu'il soit porté atteinte à la bonne foi publique.

» XXV. La Convention nationale nommera dans son sein deux commissions, chacune de trois membres: l'une chargée de rédiger un code succinct et complet les lois qui ont été rendues jusqu'à ce jour, en supprimant celles qui sont devenues confuses; l'autre commission sera chargée de rédiger un corps d'institutions civiles propres à conserver les mœurs et l'esprit. Ces commissions feront leur rapport dans un mois.

» XXVI. Le présent décret sera proclamé dès demain à Paris, et son insertion au bulletin tiendra lieu de publication dans les départemens » (1).

Un membre [COUTHON], au nom du comité de salut public, donne connoissance des lettres reçues des représentans du peuple près l'armée des Pyrénées-Orientales (1).

COUTHON. Pendant que la Convention s'occupe à chasser et à punir les ennemis de l'intérieur, les défenseurs de la patrie s'occupent à chasser les ennemis de l'extérieur et à les exterminer. Voici une lettre de l'armée des Pyrénées-Orientales qui n'annonce pas des succès bien considérables à la vérité, mais qui prouve que la disposition de l'armée est telle que bientôt elle en aura de plus brillants.

[Le général Bonnet, aux repr. à l'A. des Pyrénées-Orientales; 19 germ. II].

« Je vous fais passer la lettre du général Dagobert; son premier pas en Espagne vient de procurer à cette division une suite de positions militaires intéressantes, et si la terreur de nos ennemis leur fait rendre le château de la Seu, nos pas en Espagne peuvent être ceux d'un géant. Je m'occupe à préparer de nouveaux avantages; il faut vaincre. Nous avons contre nous les obstacles que la nature semble opposer et les préjugés dont l'avidité aristocratique avait encroûté tous les hommes; mais la raison doit nous éclairer, et la terreur est le moyen qui paraît ici le meilleur pour y parvenir; car la timidité des moyens ne pourrait comprimer les ressorts que les despotes ont préparés depuis si longtemps. S. et F. ».

Signé : BONNET.

P.c.c. MILHAUD et SOUBRANY.

[Le général Dagobert, aux repr. à l'A. des Pyrénées-Orientales; Pont de Bar, 19 germ. II].

« Citoyens représentans, je souffrais que la mort d'un de nos frères d'armes, haché par morceaux par nos féroces ennemis, qui le surprisent en se promenant, n'eût pas été vengée. Je me suis donc mis en marche de Puycerda, et j'arrivai à Bolvir vers la fin du jour, afin que le bruit de mon expédition ne fût pas éventé. Une colonne devait marcher toute la nuit et venir, par un détour considérable, s'emparer de Pont-de-Bar, au moyen de quoi pas un seul homme n'aurait pu échapper. Malheureusement il a tombé de la neige, et le temps a été si mauvais que cette colonne n'a pu arriver.

« L'ennemi, dans sa position, paraissait inattaquable; mais rien n'a résisté à l'ardeur de nos braves sans-culottes: une redoute garnie de quatre pièces de canon a été enlevée. L'ennemi, en se sauvant, a mis le feu au magasin à poudre, qui a sauté au moment où quatre canonniers venaient d'y entrer; ces braves gens ont été blessés et brûlés, mais on espère qu'ils n'en mourront pas.

(1) P.V., XXXV, 276.

(1) P.V., XXXV, 272-275. Minute corrigée de la main de Couthon (C 296, pl. 1011, p. 10). Décret n° 8710. Reproduit dans *Mon.*, XX, 233-34; *M.U.*, XXXVIII, 458-60; *J. Sablier*, n° 1264; *C. Eg.*, n° 608; *J. Mont.*, n° 156; *B<sup>in</sup>*, 27 germ.; *J. Perlet*, n° 573; *Batave*, n° 427; *Ann. patr.*, n° 471; *Débats*, n° 574, p. 447-449.

« L'un d'eux, nommé Maury, s'adressant à son officier, l'a prié d'écrire à sa mère qu'il était mort en brave garçon, et en disant vive la République !

« Nous avons pris six à sept pièces de canon, autant de fusils de rempart, près de trois cents fusils, des bestiaux et des vivres. Nous avons fait des prisonniers, mais je n'en sais pas le nombre.

« Je ne peux que me louer infiniment du général Charlet et de tous les officiers et soldats qui m'ont parfaitement secondé; si j'en nommais un, il faudrait les nommer tous. Je compte être demain sous les murs d'Urgel.

« Veuillez bien faire part de ma lettre au comité de salut public, de même qu'au général Dugommier. La multiplicité de mes occupations ne me laisse pas le temps de lui écrire. S. et F. ».

Signé : DAGOBERT.

P.c.c. SOUBRANY, MILHAUD.

[Les repr. à l'A. des Pyrénées-Orientales, au C. de S.P.; Au village de Nils, 21 germ. II].

« Citoyens collègues, l'armée des Pyrénées-Orientales est enfin régénérée et pourvue de tout ce qui doit lui assurer la victoire; elle n'attend plus que le signal du combat pour fondre en masse contre les satellites du despote de Madrid. Les traîtres qui avaient compromis la sûreté de cette frontière sont tous dans les fers ou frappés de mort par le glaive de la loi; tous les malveillants qui, dans cette partie de la république, pouvaient désirer les succès de l'ennemi, ont été par nos ordres déportés à cent lieues dans les prisons de l'intérieur ou traduits au tribunal révolutionnaire de Paris. Ainsi l'armée est assurée de ne laisser derrière elle que des amis et des citoyens qui ont élevé un temple à la Raison, et qui tous se sacrifieraient plutôt que de laisser manquer leurs frères d'armes de ce qui leur est nécessaire.

« Les vieux militaires disent hautement qu'on n'a jamais vu de troupes plus belles et mieux tenues, et les amis de la liberté et de l'égalité n'en ont jamais vu de plus républicaines. Les vainqueurs de Toulon et les vainqueurs de Peyrestortes ne sont qu'une famille de frères prêts à mourir tous ensemble ou à exterminer les ennemis de la république. Les soldats et les généraux, animés du même amour pour la patrie, sont unis par les liens indissolubles du courage et de la fraternité philanthropique.

« L'intrépide général Dagobert a déjà tenté une heureuse diversion du côté de Puycerda; il vient d'enlever trois postes essentiels aux Espagnols. La division qu'il commande s'est emparée, pour ouvrir sa marche, d'une redoute située sur une montagne escarpée; elle a pris six pièces de canon, trois cents fusils, et fait beaucoup de prisonniers; elle est déjà sous les murs du château d'Urgel, dont elle fait le siège. Nous vous faisons passer la copie des lettres qui nous ont été adressées, et dans lesquelles vous trouverez des détails intéressants sur cette expédition.

« Le général en chef Dugommier va exécuter un vaste plan d'attaque générale par terre et par mer, dont le succès doit anéantir l'armée espagnole; le comité de salut public, à qui il est adressé, doit en être convaincu aussi bien

que nous. Les bonnes dispositions militaires déjà prises, l'excellente composition et l'ardeur de l'armée républicaine sont le garant de nos brillantes espérances; sans doute, avant que ce courrier vous soit parvenu, nous vous en aurons expédié un autre qui vous annoncera un grand triomphe pour la République.

« Salut et fraternité ».

Signé : MILHAUD, SOUBRANY.

(Applaudissements) (1).

Il en résulte que cette armée vient d'obtenir un avantage sur les Espagnols; elle est enfin régénérée et pourvue de tout ce qui doit assurer la victoire; les traîtres qui avoient exposé la frontière sont exterminés ou traduits au tribunal révolutionnaire; les malveillants et gens suspects ont été déportés à cent lieues dans l'intérieur; les vainqueurs de Toulon et les vainqueurs de Peyrestortes ne sont qu'une famille de frères prêts à mourir tous ensemble, ou à exterminer les ennemis de la République.

La division aux ordres du général Dagobert a enlevé aux Espagnols le poste de Puycerda. L'ennemi, dans la position, paroisoit inattaquable; mais rien n'a résisté à l'ardeur de nos braves sans-culottes; une redoute garnie de quatre pièces de canon a été enlevée. L'ennemi, en se sauvant, a mis le feu au magasin à poudre, qui a sauté au moment où quatre canonniers venoient d'y entrer; ces braves gens ont été blessés et brûlés; on espère qu'ils n'en mourront pas. L'un d'eux, nommé Maury, s'adressant à son officier, le prie d'écrire à sa mère qu'il étoit mort en brave garçon, en disant *Vive la République!* L'ennemi a perdu six à sept pièces de canon, autant de fusils de rempart, près de trois cents fusils, des bestiaux et des vivres. L'armée de la République est sous les murs du château d'Urgel, dont elle fait le siège.

Insertion au bulletin (2).

DELMAS demande la parole pour un fait. Il annonce que la réquisition du 23 août est en pleine activité; elle manœuvre comme les vieux soldats, et respire le plus pur républicanisme, présage de son ardeur à combattre les satellites des tyrans dès qu'elle les trouvera en présence (On applaudit) (3).

## 58

Un membre [OUDOT], au nom du comité de législation, fait un rapport sur la pétition du citoyen Malherbe.

(1) B<sup>n</sup>, 27 germ.; Mon., XX, 235. Débats, n° 574, p. 450-51. Extraits ou résumé dans *Audit. nat.*, n° 571; *J. Mont.*, n° 156; *J. Perlet*, n° 572; *Batave*, n° 426; *Ann. patr.*, n° 471; *M.U.*, XXXVIII, 446; *J. Sablier*, n° 1263; *C. Eg.*, n° 607, p. 133; *Mess. Soir*, n° 607. Reproduit dans AULARD, *Recueil des actes...*, XII, 510.

(2) P.V., XXXV, 276.

(3) Débats, n° 574, p. 451; *Rép.*, n° 118; *Audit. nat.*, n° 571; *C. univ.*, 28 germ.